



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 91 - 29.09.2016

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES

9. ETUDES ET TRAVAUX

GÉNIE CIVIL

**Marché de conception-réalisation pour la réhabilitation
d'ouvrages hydrauliques - Autorisation de signature
préalable au Président**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 29 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 septembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques BLANC.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20160929-D201691-DE
Reçu le 30/09/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 91 - 29.09.2016

En exercice.....26
Présents.....23
Votants.....26
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES

9. ETUDES ET TRAVAUX

GÉNIE CIVIL

**Marché de conception-réalisation pour la réhabilitation
d'ouvrages hydrauliques – Autorisation de signature
préalable au Président**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et plus particulièrement les articles 27 et 91,

Vu le Budget Primitif du Budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 6 avril 2016,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 3 du 1er groupe de l'article 5.2, relatif aux défenses contre la mer, entérinés par arrêté préfectoral n°1670-DRCTE-BCL en date du 8 septembre 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau du 19 septembre 2016,

Considérant le pré-diagnostic réalisé sur trois ouvrages hydrauliques, situés dans le Fier d'Ars et de la Fosse de Loix ;

Considérant que ce pré-diagnostic fait apparaître des désordres importants qui nécessitent des travaux de réhabilitation ;

Considérant la complexité de définir un programme technique précis de travaux, du fait de la nécessité :

- de réaliser des sondages dont certains peuvent être destructifs,
- de démonter certains éléments composants l'ouvrage afin de les étudier en atelier,
- de déposer les mécanismes,
- de mettre en place des batardeaux afin de visualiser les parties de ouvrages situées en sous œuvre et immergées tout en tenant compte des activités du marais et de leur alimentation.

Considérant que le choix d'un marché de conception-réalisation se justifie par des motifs d'ordre technique nécessitant l'étroite association des entreprises aux études menées pour la réhabilitation de ces ouvrages ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20160929-D201691-DE
Reçu le 30/09/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 91 - 29.09.2016

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES

9. ETUDES ET TRAVAUX

GÉNIE CIVIL

**Marché de conception-réalisation pour la réhabilitation
d'ouvrages hydrauliques – Autorisation de signature
préalable au Président**

Considérant que le marché se compose de trois lots :

- Lot 1 - Réhabilitation de l'ouvrage hydraulique du Louzon situé en limite des communes de Loix et de la Couarde,
- Lot 2 - Réhabilitation de l'ouvrage hydraulique du vieux port historique situé sur la commune des Portes en Ré,
- Lot 3 – Réhabilitation de l'ouvrage hydraulique du Feneau situé en limite des communes de Loix et La Couarde.

Considérant que pour ce faire, il convient de passer le marché dans le cadre d'une procédure adaptée (article 27 du décret relatif aux marchés publics) ;

Considérant que le montant prévisionnel de ce marché est estimé à 300 000 € HT ;

Considérant que les critères d'attribution pour chaque lot du marché sont les suivants :

- o la valeur technique pondérée à 60 %,
- o le prix pondéré à 30 %,
- o le délai pondéré à 10 %.

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2016 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de travaux pour la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques, ainsi que tous documents afférents.**

Affichée le : **3 octobre 2016**

Le Président

Confirme sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-241700459-20160929-D201691-DE

Reçu le 30/09/2016